

Développement des énergies renouvelables chaudières à bois déchiquetés et à bois granulés

Objet Le développement des énergies renouvelables.

Bénéficiaires Communes, EPCI, OGEC, organismes qui sont opérateurs de travaux pour le compte de communes ou de groupements de communes, EHPAD.

Conditions d'octroi Investissements touchant à la production d'énergie par le bois déchiqueté et bois granulés (chaudière bois, bâtiment ou équipement de stockage, et à la distribution entre plusieurs bâtiments (réseaux de chaleur),

Les équipements subventionnés doivent être ouverts au public (mairies, salles, piscines, etc.) ou être des lieux de pédagogie (les écoles et collèges publics et privés sont éligibles).

Le maître d'ouvrage s'engage à communiquer autour de ce projet et à recevoir des groupes ou des élus d'autres collectivités.

20 % des plaquettes de bois déchiqueté doivent être d'origine forestière ou bocagère locale.

Calcul de l'aide 10% du montant HT des investissements avec un plafond de 10 000 € de subvention par projet et par maître d'ouvrage.

Il s'agit d'une enveloppe de crédits fermée de 55 000 €. Le taux de 10 % pourra être ajusté en fonction du nombre de demandes.

Une majoration de 20 % pour les communes de 500 habitants et moins. Les collectivités doivent s'engager à démarrer les travaux avant le 31 décembre 2017, si tel n'était pas le cas, le maître d'ouvrage pourra solliciter par écrit la prolongation de ce délai. Voir les dispositions générales en début du guide des aides.

Dossier à présenter

- Délibération ou décision du maître d'ouvrage portant sur la réalisation de l'opération sollicitant l'aide du Département.
- Étude énergétique et financière préalable réalisée par un bureau d'étude spécialisé. Si l'étude est suivie de travaux, son coût pourra être réintégré dans les dépenses éligibles.
- Descriptif du projet (devis estimatif, plans).
- Plan de financement.

Service instructeur Direction du développement durable et de la mobilité
Direction de l'environnement
Service déchets et énergie
☎ 02 43 59 96 70

Lieu de dépôt du dossier Monsieur le Président du Conseil départemental
Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX